

~~~~~

*Repentir ou Confession publique de Mr. de V.*

*Non demoveris in errore impiorum : ante mortem confitere. Eccli. c. 17.*

A Lausanne 1771.

On peut voir  
là-dessus des  
pièces au-  
thentiques à  
la fin du *Tra-  
cté Philo-  
sophique*,  
dont nous  
avons parlé  
dans notre  
Journal de  
Déc. 1771,  
p. 412.

Quoiqu'il soit très-certain que Mr. de V. a fait une Confession à Pâques en 1768, on ne savoit pas encore qu'il eut fait une Confession publique. L'Auteur de cette petite Brochure, qui n'est que de 46 pages, nous l'apprend. Soit que Mr. de V. ait fait réellement cette Confession, soit qu'on la lui attribuë, on ne peut disconvenir qu'elle ne soit très-édifiante par les sentimens de pénitence qui semblent l'accompagner. Le Philosophe y rend un compte assez détaillé de sa vie & de ses Ouvrages. Sa ferveur va jusqu'à se reprocher des choses où on ne voit pas de crime; p. ex. d'avoir parlé du Parlement de Paris à peu près comme le Roi & Mr. le Chancelier, p. 22. Cette délicatesse quoique excessive est, selon la remarque de S. Grégoire, une qualité des bonnes ames.

Cette multitude de Brochures qu'on fait pleuvoir depuis quelque-tems sur Mr. de V. est fort propre à faire connoître la légèreté & la perfidie d'un monde tantôt admirateur & tantôt ennemi acharné. Elle est encore fort propre à rappeler à l'esprit l'histoire du vieux lion insulté par les animaux. Si ce terrible Ecrivain a été justement puni de ses excès par des Ouvrages solides, où la décence & l'érudition ont présidé, on ne peut disconvenir qu'il n'y en ait eu quelques-uns qui lui ont donné droit de dire : *Certe, bis videor mori.*

*Dictionnaire*